

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral

Déclaration préalable à l'usage de tables à feu provisoires

Accueil de groupes de personnes majeures en Savoie

Périodes 1^{er} mars au 30 avril et 15 juin au 30 septembre

À retourner 15 jours au moins avant le début du camp à l'adresse suivante :

pref-defense-protection-civile@savoie.gouv.fr

Responsable de l'accueil du groupe d'adultes :

NOM :

Prénom :

Tel :

Mel :

Adresse du responsable du camp :

Localisation exacte du camp (adresse précise + coordonnées GPS) :

- Joindre à cette demande l'accord écrit du propriétaire du terrain.

Dates de l'utilisation de la table à feu :

- « Je m'engage à prévenir le maire de la commune concernée par le projet d'usage d'une table à feu provisoire »
- « Je m'engage à respecter le cahier des charges de la construction et de l'usage des tables à feu provisoires (annexe 2 de l'arrêté préfectoral) sur l'emploi du feu »
- « Je m'engage à utiliser les tables à feu uniquement pour l'élaboration des repas du camp de groupe d'adultes »
- « Je suis informé que l'emploi du feu et les conséquences qui peuvent en résulter relèvent de mon entière responsabilité ».

Fait à

le

Signature